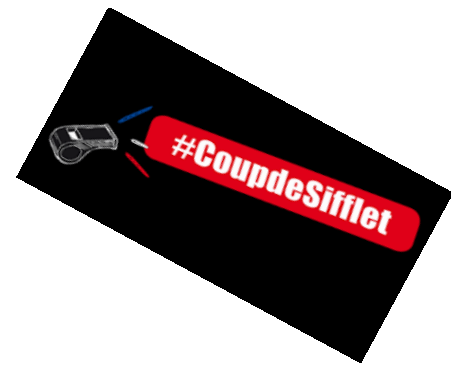




Un CE aux nombreux arrêts de jeu !

Compte-Rendu
du CE du 28/06/18



1ère Déclaration : appel à la mobilisation

La CGT Pôle Emploi Normandie rappelle le mouvement National :

A Pôle emploi, l'annonce par le Directeur Général de la suppression de 4000 postes d'ici à 2022, implicitement confirmée par la Ministre du Travail, le recours accru à la sous-traitance et les changements incessants rendent le quotidien des agents insupportable. Il faut ajouter à cela une nouvelle classification dont le seul but est de ralentir les carrières et de faire baisser le niveau des salaires.

Dernièrement, la mise en œuvre du « profil compétence » balaye d'un revers de main tous les efforts faits par les agents, souvent avec des pressions non dissimulées pour augmenter le nombre de CV en ligne. Outre les dysfonctionnements du système informatique, il apparait clairement que la réactivation de l'offre raisonnable d'emploi, appuyée par le renforcement des postes de contrôleur de la recherche d'emploi, est la pierre angulaire de ce système.

La CGT revendique :

- ⇒ Des embauches plutôt que des suppressions de postes.
- ⇒ L'augmentation des salaires et traitements
- ⇒ Le conseil plutôt que le contrôle des privés d'emploi.

Au vu de l'ordre du jour chargé, les élus CGT siègent aujourd'hui mais déplorent le maintien du comité d'établissement et déposeront des heures de grève.

Les élus CGT se sont levés et ont revêtu leur chasuble pour symboliser leur soutien à la journée d'action.



2ème déclaration CGT/SNU : Carentan

Vous le savez sans doute, les collègues du point relais de Carentan ont signé collectivement mi-juin une fiche RPS afin d'attirer l'attention sur leurs conditions de travail dont le niveau de détérioration atteint l'inacceptable.

Vous le savez également, ce point sera traité à l'occasion de la prochaine réunion du CHSCT Basse-Normandie pour les aspects sécurité notamment.

Nos organisations tiennent toutefois à s'exprimer à ce sujet à l'occasion de cette réunion du CE eu égard au contexte et à la situation du site de Carentan qui ne sont pas sans faire écho à l'ordre du jour que nous traiterons dans les minutes à venir.

Il est en effet question de postes, de charges de travail, d'activités à répartir, de ressources et de moyens... Il est question de PAG, de mutualisation, de l'offre de service de Pôle emploi, de point d'implantation donc, de façon générale, de ce qui concerne la politique de pôle emploi, qu'il soit question de la déployer vers les salariés ou les usagers.

Le point relais de Carentan est en détresse au point de se demander comment il est encore possible d'y rendre les services que nos usagers sont en droit d'exiger de nous. Suite à cette fiche RPS, des représentants de nos deux organisations sont allés rencontrer les collègues le 21 juin dernier.

Le constat est saisissant :

-Une collègue partie sur un poste de RRA n'a jamais été remplacée.

-Un poste de PAG assuré par un CAE n'a pas été remplacé depuis 2017.

-Un départ du service entreprises a été remplacé par un CDD dont l'échéance est au 31 juillet 2017

Ces éléments suffisent à constater que le site se vide. Nous préciserons que si le site se vide, la charge de travail suit une courbe inverse. Notons de plus qu'une réaffectation des cantons a éloigné du site des demandeurs d'emploi pour lesquels cette implantation de proximité est plus facile d'accès et que ces demandeurs d'emploi continuent d'y venir pour bénéficier de différents services.

A ces éléments, ajoutons que le collectif dispose d'un REP par intérim et se retrouve très régulièrement seul à devoir gérer le fonctionnement du site. Les relais managériaux de St Lô dont dépend CARENTAN sont difficilement joignables du fait de leur propre activité, ce qui fait par exemple qu'en cas d'absence imprévue d'un collègue, c'est aux agents du point relais de trouver une solution immédiate alors qu'ils ne sont aucunement mandatés pour ce faire. Faute de MANAC identifié, ils se doivent de s'adapter.

Il arrivera cet été comme il est déjà arrivé que le site soit tenu par seulement 3 agents. Cette situation n'est pas tenable, professionnellement, pas plus qu'au niveau de la sécurité et des conditions de travail.

Comment cette pénurie de moyens humains est-elle gérée par la direction ? La réponse est simple, la mutualisation et la suppression de nombreuses activités qui relèvent de l'offre de service de Pôle emploi.

L'accompagnement global a été supprimé, comme l'a été l'ANI jeunes, les collègues gèrent eux-mêmes les tâches PAG supprimées et, faute d'ARC planifié, ils gèrent également l'urgence selon les sollicitations des DE qui, ici comme ailleurs, viennent notamment pour des situations récurrentes d'indus, de BS non traités, d'AE etc. Le site dispose de deux collègues bi-compétents censés travailler à 50/50 sur le placement et l'indemnisation. Ils sont dans les faits à 20/80 tant la charge est forte.

Cette situation professionnelle déplorable est vécue dans un contexte hautement inconfortable puisque le site n'est aucunement sécurisé. Les locaux sont partagés avec d'autres services publics, ce qui fait qu'il n'y a aucune salle d'atelier ou de réunion puisque une salle potentiellement disponible est partagée, souvent fermée à clé alors qu'elle est censée servir de passage d'évacuation en cas d'incendie ou autre sinistre. Les possibilités d'évacuation du site en cas de danger sont donc aléatoires et non conformes aux principes de base de sécurité. Il en est de même des espaces de réceptions des D.E. installés au rez-de-chaussée qui ne permettent pas un dégagement sécurisé en cas d'urgence.

A ces constats catastrophiques, quelles réponses sont-elles données ? Il y avait un poste à diffuser, on l'a oublié au moment de la BDE nous a dit la direction en juin, en réunion de DP BN. Finalement, il faut rendre des postes, il n'y aura pas de diffusion entend-on maintenant.

C'est un site en détresse dont il est question mais un site qui ressemble a beaucoup d'autres : pénurie de main d'oeuvre, charge de travail immense face à laquelle on évoque la mutualisation, la dématérialisation, le traitement à distance, bref, la déshumanisation à son comble portée par une logique gestionnaire. Nos collègues de Carentan n'ont pas eu la chance de profiter de la semaine de la QVT et nous le déplorons, une semaine de QVT par an, c'est toujours bon à prendre.

Alors que les collègues souhaitent faire au mieux leur travail, on ne les met pas en condition de le faire.

Alors que les DE ont besoin de cette implantation à Carentan, on les prive d'un accueil et de services dignes de notre établissement

Alors que les élus locaux réclament plus de services de proximité, on a l'impression que PE choisit le pourrissement de la situation pour mieux, qui sait, envisager la fermeture de ce point relais dont le relogement est devenu l'arlésienne de l'emploi.

Nous ne vous ferons pas ce procès d'intention. Nous vous demandons donc de nous indiquer quelles sont les solutions que PE Normandie envisage rapidement et dans la durée pour Carentan et, de façon générale, quels sont les projets de PE pour les points relais, services essentiels de proximité, pour qu'ils ne deviennent pas ou ne restent pas des Points au rabais.

Les autres organisations syndicales se sont associées à cette déclaration.

Après deux suspensions de séance, la Direction a consenti à « traiter » ce point en 1^{er} lieu et non dans les questions diverses...

La Direction reprecise que Carentan est un point relais faisant partie intégrante de l'agence de St Lô.

Qu'un point relais délivre des services de proximité et n'est pas une mini agence.

La Direction semble apprendre qu'il y'ait des soucis de sécurité car la fiche RPS n'en faisait pas mention...

A chaque question « gênante » des élus, la Direction botte en touche en indiquant que cela sera vu au CHSCT Bas Normand de mardi prochain ou qu' « on y travaille ».

Les élus CGT y travaillant aussi, n'hésitez pas à nous remonter vos questions et observations.

1 – Consultation sur la politique économique et financière.

Déclaration :

La CGT déplore que nous ayons aussi peu d'éléments d'analyse régionaux.

Les élus CGT dénoncent à nouveau la baisse accrue de la masse salariale de la région Normandie par rapport au National (0.30 % au National, contre 2.4 % en Normandie). Ceci est vécu dans un quotidien sans adéquation entre les moyens et les charges de travail. Cette politique de restriction impacte les campagnes de promotion, les effectifs en agence et la dotation des activités sociales et culturelles.

Cette année encore, nous ne remercions pas Noria (effet Noria = recrutement de jeunes avec des bas salaires pour remplacer des anciens avec des salaires plus élevés) et ses effets. Noria est-elle seule responsable ?

Pour la CGT, nous sommes victimes d'une politique salariale défavorable dans l'établissement Normand.

Parallèlement, nous dénonçons le recours massif aux activités externalisées telles que la saisie des bulletins de salaire et des attestations employeurs. Nous ne pouvons que constater le transfert du budget masse salariale vers les OPP, la sous-traitance et la cotraitance.

Les élus CGT restent échaudés par les dérives constatées lors du transfert des charges de l'Etat vers le budget de Pôle Emploi à l'occasion du plan 500 000. Ils s'inquiètent des risques de renouvellement de ces dérives lors de la mise en œuvre du PIC (Plan d'Investissement des Compétences).

En conséquence, les élus CGT au CE Pôle emploi Normandie rendent un avis défavorable sur la situation économique et financière de Pôle emploi Normandie.

Vote :

Pour : 0

Contre : 3 CGT/1 FO

Abstention : 11 CFE/CGC, SNU, CFDT

2 – Consultation sur l'évolution de l'organigramme de la Direction Régionale Normandie.

*« Ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement
et les mots pour le dire arrivent aisément » ...*

comme disait notre camarade Boileau qui apparemment n'a pas travaillé sur l'organigramme de la DR Pôle Emploi Normandie !

La Direction, elle-même semble ne rien comprendre à son projet et n'est pas en capacité de nous fournir des informations claires. Les élus CGT espèrent que la présentation faite aux collègues concernés a été ou sera plus claire que celle faite aux élus sinon gare aux indicateurs QVT.

La Direction nous présente un nouvel organigramme avec l'effectif actuel sans information sur la cible et sans comparatif avec celui en place. Ce qu'elle qualifie de gestion par opportunité...

La Direction assure qu'il n'y aura pas de mobilité géographique et que les postes seront là où sont les postulants.

A l'unanimité les élus vote une motion demandant l'avis éclairé des CHSCT Haut et Bas Normand sans préjuger de la poursuite des débats sur le sujet en CE.

3 – Consultation sur la déclinaison régionale de principes organisationnels des activités d'appui-gestion en plate-forme et en agence.

Sera abordé lors du CE de poursuite du 04/07/18

4 – Consultation sur le renforcement des équipes de contrôles de la recherche d'emploi.

Sera abordé lors du CE de poursuite du 04/07/18

5 – Information sur la désignation du délégué à la protection des données personnelles dans le cadre du règlement général sur la protection des données.

Pôle Emploi a nommé Mme Elsa Raymond (ex : Correspondant Informatique et Libertés) comme délégué à la protection des données personnelles

6 – Point sur la classification.

Les courriers de repositionnement sont partis. Les collègues ne les ayant pas reçus devront se signaler au Service RH.

7 – Point : sur les ASC et les demandes d'aides et secours.

Aides et secours :

5 dossiers présentés : 4 acceptés à l'unanimité et 1 demande d'information complémentaire.

8– Questions diverses.

3^e palier GPEC :

Un point sera fait au CE de juillet pour indiquer la date du 3^e palier.

Dispense de recherche d'emploi :

Nous demandons à Mme Chong Wa Numéric si la dispense de recherche d'emploi fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain CE suite aux affirmations de Mme Pénicaud sur France Inter le 20 juin 2018.

Nous vous invitons à écouter les 3 premières minutes de l'interview :

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-telephone-sonne/le-telephone-sonne-20-juin-2018>

La Direction nous informe que le dossier de la DE a été traité mais nous ne saurons pas dans quelle mesure simplement que le retour de la dispense de recherche d'emploi n'est pas une hypothèse à ce jour.

Cruelle déception pour la CGT qui pensait que la Ministre du Travail, se réclamant *du bon sens humain*, partageait le constat que la recherche d'emploi des seniors est un vrai problème de société, alors qu'en fait, il ne s'agit simplement que d'un manque de courage avéré face à une situation humaine :

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2018/06/21/non-madame-penicaud-les-personnes-proches-de-la-retraite-ne-sont-pas-dispensees-de-recherche-d-emploi>

Version informatique du 18/06/18 :

A l'unanimité les élus font remonter les difficultés applicatives liées à la livraison du 18/06/18 et le manque d'anticipation de la part de l'établissement. La Direction reconnaît les difficultés mais botte en touche encore une fois.

Pour son manque d'esprit sportif, son anti jeu, les nombreux arrêts de jeu (5 suspensions de séance pour un total d'1h50), les élus CGT mettent un **carton rouge** à la Direction.



Le CE se poursuivra le 4 juillet

Vos élus se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Le prochain CE se tiendra le 26 juillet 2018

Vos élus CGT au CE :

David Gallet, Guillaume Gravier, Elisabeth Lebigot, Sophie Leclerc, Karine Le Pennuisic, Chrystelle Petit

Représentante syndicale : Stéphanie Dorin



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Site, Service, Unité :

Tel :

E-Mail :@

A retourner auprès du militant de votre choix.